

cause n'a pas respecté des clauses importantes d'un contrat, eh bien, je pense qu'à ce moment-là, le ministre aurait dû voir à ce qu'elles soient respectées.

Si des mesures énergiques avaient été prises, cette crise aurait pu être évitée. Si le ministre du Travail actuel (M. Nicholson) ne peut pas faire respecter toutes les clauses par des lois adéquates, je pense que le gouvernement devrait songer au plus tôt à un remaniement ministériel, et ce sans attendre à la prochaine élection.

Alors, j'espère que le ministre fera une déclaration importante qui rassurera tous les gens qui sont en quelque sorte frappés par cette crise actuelle dans le port de Montréal. J'espère que cette déclaration sera à l'effet que cette crise pourra être réglée immédiatement, et le ministre devrait se servir de toute son influence pour aider les deux parties en cause à s'entendre et à respecter leur contrat.

[Traduction]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, mes observations seront très courtes, et je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pendant le débat sur cette motion d'ajournement, pour parler de la question à l'étude. Je m'intéresse à ce sujet en raison de l'importance que revêt le transport de façon générale dans l'Est du Canada. Les ports d'Halifax et de Saint-Jean éprouvent certaines difficultés du fait qu'ils traversent une période de transformation...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne devrais peut-être pas interrompre le député immédiatement, mais je dois lui rappeler, comme je l'ai fait pour d'autres, que l'unique raison pour laquelle cette motion a été adoptée, c'est que la situation dans le port de Montréal est devenue, dit-on, critique. Si la motion avait porté sur la politique du transport en général, elle n'aurait pas été acceptée, je puis l'assurer au député. La seule question qu'il peut aborder en ce moment, est celle qui a été soumise dans la motion elle-même.

M. Bell: Vous avez certes tout à fait raison, monsieur l'Orateur. Je voulais exprimer ma crainte de voir cette grève s'étendre à d'autres ports. On a mentionné qu'il y a deux ou trois jours, Trois-Rivières et Québec s'en sont ressentis. Les effets sont en train d'affecter gravement leurs activités et de les désorganiser. C'est pourquoi je tiens à exprimer ma crainte de voir cette désorganisation s'étendre à d'autres ports. Les ports d'Halifax et de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, relèvent d'anciens accords et ne seront peut-être

[M. Laprise.]

pas touchés. Mais nous savons qu'une fois lancé, un mouvement pareil s'étend rapidement.

J'espère que le ministre agira. Hier, il a tancé les parties concernées, mais en vain ou presque. Nous avons reçu des instances du conseil du port de Montréal et de la Canadian Export Association, par l'entremise de M. J. M. McAvity qui n'a pas mâché ses mots pour demander instamment au ministre de prendre des mesures. J'espère que ce dernier cessera de se croiser les bras et d'espérer que le tribunal trouvera une solution par miracle, ou qu'il se produira quelque chose qui n'est pas encore évident.

J'ai entendu le ministre dire ce matin à la radio que cette grève rappelait une autre situation, à Vancouver. On a pris patience, a-t-il déclaré, et l'on a finalement résolu le problème. Je tiens à lui rappeler qu'il est très urgent de régler la situation actuelle, car Noël approche et un grand nombre de marchandises transportées à cette époque de l'année sont périssables. Le ministre ne peut attendre plus longtemps pour prendre des mesures. Il y a des années que j'éprouve des craintes au sujet des transports dans l'Est du Canada et j'espère que le ministre ne laissera pas cette situation se prolonger.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser tout juste quelques questions au ministre. J'espère qu'il pourra y répondre. Le nœud du problème semble relié à l'interprétation de certaines dispositions du rapport Picard. Le Conseil du port de Montréal et d'autres groupes ont proposé qu'au besoin on demande au commissaire Picard de préciser ses propres conclusions et recommandations. Les syndicats, toutefois, ont rejeté cette proposition. Le rapport d'arbitrage étant l'œuvre de M. Picard, ils réclament une autre interprétation. J'ai devant moi une recommandation de M. Cutler, qui demande la désignation d'un autre médiateur pour interpréter les points en litige du rapport.

• (Midi)

J'ai conclu des réponses du ministre, hier, que la convention collective renfermait des dispositions sur les griefs et l'arbitrage. Voici ce que je veux lui demander: lorsqu'il a rencontré les parties, vendredi, leur a-t-il proposé d'aplanir ces divergences d'interprétation à la lumière des dispositions concernant les griefs? Si oui, quelle a été leur réaction? En outre, que pensent les syndicats du règlement de ces divergences au moyen des dispositions sur les griefs et l'arbitrage.